



CH-3003 Berne

**par e-mail**

Aux associations économiques et  
aux chambres de commerce de la Suisse

Berne, 16 février 2024

**Préavis concernant une éventuelle adaptation des taux d'intérêt des crédits COVID-19 à la fin mars 2024**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 4, alinéa 2 de la loi fédérale sur les crédits garantis par un cautionnement solidaire à la suite du coronavirus (LCaS-COVID-19), les taux d'intérêt des crédits COVID-19 sont examinés annuellement au 31 mars par le Conseil fédéral sur proposition du Département fédéral des finances et adaptés en fonction de l'évolution du marché. Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) au sein du Département fédéral des finances (DFF) est responsable de cette activité. Il nous tient à cœur de vous informer suffisamment tôt quant à une éventuelle adaptation des taux d'intérêt.

Lors du lancement des aides financières en mars 2020, les taux d'intérêt étaient de 0,0 % pour les crédits jusqu'à 500 000 francs et de 0,5 % pour les crédits supérieurs à 500 000 francs. En 2021 et 2022, des examens ont été effectués chaque année au 31 mars, sans qu'aucune adaptation des taux d'intérêt des crédits COVID-19 ne soit nécessaire, car à ces moments-là, les taux d'intérêt pertinents étaient négatifs. Le Conseil fédéral prend en compte, entre autres, le taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) lors de la fixation des taux d'intérêt. Celui-ci a été relevé cinq fois depuis l'été 2022 et se trouve actuellement à 1,75 %. En raison notamment de la hausse du taux directeur de la BNS, le Conseil fédéral avait décidé au 31 mars 2023 d'augmenter les taux d'intérêt de 0,0 à 1,5 % pour les crédits COVID-19 jusqu'à 500 000 francs et de 0,5 à 2 % pour les crédits COVID-19 supérieurs à 500 000 francs.

Nous tenons à souligner qu'une nouvelle adaptation des taux d'intérêt des crédits COVID-19 pourrait intervenir fin mars 2024. À la lumière du taux directeur actuel de la BNS, une augmentation n'est pas exclue.

En tant qu'associations économiques et chambres de commerce, vous jouez un rôle important dans la transmission d'informations pertinentes à vos membres. Nous vous prions donc de bien vouloir transmettre cette communication sur l'éventuelle adaptation des taux d'intérêt des crédits COVID-19 à vos membres, afin qu'ils puissent se préparer en conséquence.



Nous vous remercions pour votre attention et votre soutien dans la diffusion de cette information importante.

Avec nos salutations les meilleures,

Michael Manz  
Ambassadeur, Directeur Système  
financier et marchés financiers, SFI

Erik Jakob  
Ambassadeur, Directeur de la promotion  
économique, SECO